

Le Lien



Vol.18 No.2 février 2007

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En ce début d'année 2007, les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter à tous, clientèles, membres, bénévoles et employés, une bonne et heureuse année : paix, joie et plaisir de vivre; une année pleine d'initiatives et surtout de réussites.

Le Centre multiethnique entame cette nouvelle année, avec toujours à l'esprit de mieux répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

Quant à ceux qui sont maintenant installés ici, dans un environnement social favorisant l'épanouissement des projets individuels, je leur souhaite de tout cœur de réaliser leurs aspirations.

Marie-Claude Gilles, présidente

ACTIVITÉS

Le Centre multiethnique de Québec invite tous les immigrants à participer aux soirées d'informations concernant les loisirs, le logement, l'impôt, la consommation et le crédit, la résidence permanente et la citoyenneté.

Services de loisirs : Cette soirée d'information sur les activités de loisirs se déroulera le 29 janvier 2007 à 18h30 au Centre multiethnique de Québec. Le but de cette rencontre sera de vous informer au sujet des activités sportives, culturelles et sociales offertes par les différents organismes de la ville, par exemple les bibliothèques, les Musées, les théâtres.

Logement : Vous devrez bientôt renouveler votre bail. Pour connaître vos droits et vos responsabilités soyez avec nous le 5 février 2007 à 18h30. Une personne

ressource de l'organisme BAIL sera présente pour vous informer à ce sujet.

Consommation et crédit : Ceux qui désirent améliorer leurs connaissances au sujet des contrats d'achat, de l'échange et du remboursement, de la garantie, de l'Internet, du véhicule d'occasion et d'autres sujets d'intérêt général sont bienvenus le 12 mars à 18h30. Un représentant de l'Office de la protection des consommateurs sera parmi nous pour vous informer et répondre à vos questions.

Résidence permanente et citoyenneté : Durant cette soirée on vous informera sur les droits et les obligations liés au statut de résident permanent au Canada.

☺ ☺ ☺

Cette année, le **Carnaval de Québec** fêtera sa 53^e année en mettant "les défis" à l'honneur, du 26 janvier au 11 février 2007.

Cet événement, un incontournable pour tous les résidents de la Vieille Capitale, vous permettra d'apprivoiser les joies de l'hiver québécois par le biais de multiples activités extérieures familiales.

Profitez-en au maximum. Bonhomme Carnaval vous attend! www.carnaval.qc.ca



Une augmentation de loyer ?

Une modification au bail ?

Au Québec, la loi stipule qu'un bail de logement se renouvelle automatiquement sans que le propriétaire ou le locataire ne soient obligés d'échanger d'avis. Le renouvellement du bail, appelé la reconduction du bail, provient du **droit au maintien dans les lieux** du locataire. Ce droit est reconnu par le *Code civil du Québec* et ne peut être exercé en pratique, sans qu'une forme de contrôle des loyers puisse intervenir dans certaines circonstances. La raison d'être du contrôle est donc de protéger le locataire contre une augmentation abusive qui aurait pour effet de l'évincer. Le régime mis en place vise à atteindre ce résultat tout en favorisant le maintien et l'amélioration du parc de logements.

Lors de la reconduction du bail, le propriétaire peut augmenter le loyer ou modifier une autre condition du bail (le chauffage, le stationnement, etc.) Pour ce faire, il devra respecter les règles prévues à la loi.

Source : Régie du logement

UN AVIS D'AUGMENTATION DE LOYER VOUS EST ENVOYÉ...

1. L'avis d'augmentation doit être fait par écrit.
2. Il doit être rédigé dans la même langue que le bail (un avis bilingue est valide).
3. L'avis doit obligatoirement être envoyé entre 3 et 6 mois avant la fin du bail quand il s'agit d'un bail d'un an ou plus. Si le bail se termine le 30 juin, l'avis doit être reçu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.
4. Il doit indiquer le délai (d'un mois) accordé au locataire pour refuser la demande.

Que vous ayez un bail écrit ou non vous pouvez refuser l'augmentation !

COMMENT REFUSER L'AUGMENTATION PROPOSÉE?

Vous désirez rester dans votre logement, répondez par écrit au propriétaire, de préférence par courrier recommandé, dans un délai d'un (1) mois après la réception de l'avis : « *Je désire reconduire mon bail, mais je refuse l'augmentation proposée* »

IMPORTANT : si vous ne répondez pas à un avis d'augmentation dans le mois suivant sa réception, le bail sera automatiquement reconduit aux conditions inscrites sur cet avis.

QU'ARRIVE-T-IL APRÈS AVOIR REFUSÉ L'AUGMENTATION OU LES MODIFICATIONS PROPOSÉES?

Il y a deux possibilités : 1. Le propriétaire s'adresse à la Régie du logement pour justifier sa demande. Vous serez le cas échéant convié à une audition devant un régisseur. Pour vous y préparer, contactez, dans votre ville ou votre quartier, un comité logement ou une

association de locataires. 2. Le propriétaire peut vous contacter pour négocier.

IMPORTANT : conservez une copie de tous les documents échangés avec le propriétaire. N'oubliez pas le reçu du bureau de poste lorsque vous envoyez des lettres recommandées. Refusez de signer quoi que ce soit sur-le-champ. Vérifier d'abord si le délai du propriétaire est expiré, car lui aussi n'a qu'un mois pour réagir, en allant à la Régie suite à la réception de votre lettre de refus. S'il excède ce délai, toute modification proposée au bail devient nulle et votre bail se reconduit automatiquement sans hausse de loyer.

SI VOUS DÉSIREZ QUITTER VOTRE LOGEMENT...

Comment indiquer votre intention de déménager

Répondez par écrit au propriétaire, si possible, par courrier recommandé, dans un délai d'un (1) mois après la réception de l'avis; « *Je ne veux pas reconduire mon bail* ».

IMPORTANT : votre intention de déménager doit être signifiée par écrit au propriétaire entre le 1^{er} janvier et le 31 mars même s'il ne vous a pas envoyé d'avis d'augmentation de loyer.

Source : Coalition pour le Droit au logement.



ASSERMENTATION...

Si vous désirez authentifier un document ou avez besoin d'un commissaire à l'assermentation vous pouvez vous présenter au bureau de l'assermentation du palais de justice de Québec, greffe civile, comptoir 2, situé au 300 Jean-Lesage, Québec, Les heures d'ouverture sont de 8h30 à 16h30 sans interruption.

Salaire minimum

Le ministre du Travail, Laurent Lessard, a confirmé l'intention du gouvernement d'augmenter le salaire minimum de 25¢ à compter du 1^{er} mai 2007. L'augmentation ferait passer le taux horaire minimal à 8\$ pour les employés sans pourboire et à 7,25\$ pour ceux qui en reçoivent. Elle toucherait 4.1% des Québécois, soit plus de 129,000 travailleurs.

Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (C.S.S.T.)

Si vous êtes un travailleur rémunéré ou bénévole au sein d'une organisation publique, privée, communautaire ou autre, sachez que vous pouvez peut-être bénéficier d'une indemnisation en cas d'accident ou de maladie causé par le travail. Sachez également qu'en attendant

le règlement concernant ces indemnisations vous pourriez recevoir le support financier du programme d'assurance emploi (si vous y êtes admissible) ou de la sécurité du revenu.

Informez-vous auprès de la **Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (C.S.S.T.)** qui est l'organisme à qui le gouvernement provincial a confié la responsabilité de voir à l'application de : la «Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail» et la «Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles». Vous avez tout avantage à connaître vos droits en ce qui a trait au marché du travail. www.csst.qc.ca

La prime au travail

Si vous avez commencé à travailler et avez un revenu de travail annuel de plus de 2400\$ (pour une personne seule ou une famille monoparentale) ou de plus de 3600\$ (pour un couple avec ou sans enfants), vous pourriez avoir droit à une prime au travail. Pour plus de renseignements visitez le site du Revenu Québec : www.revenu.gouv.qc.ca.

SI VOUS DÉMÉNAGEZ ...

3 semaines à l'avance vous devez aviser différentes organisations de votre nouvelle adresse. Voici comment et où faire votre changement d'adresse. www.adresse.info.gouv.qc.ca/fr/index.asp



Le Centre multiethnique de Québec

VOUS INVITE À UNE SOIRÉE
D'INFORMATION SUR

LES IMPÔTS

LUNDI LE 19 FÉVRIER 2007
à 18h30 (pour les allophones)

ou

MARDI LE 20 FÉVRIER 2007
à 18h30 (pour les francophones)

ENDROIT : Sous-sol de l'église
Notre-Dame de Jacques-Cartier
160 rue St-Joseph Est
(à l'intersection de la rue Caron)

Nous vous invitons fortement à venir assister à cette soirée

SERVICE D'IMPÔT

Une clinique d'impôt se tiendra au mois de mars 2007. Ce service est réservé aux immigrants *accueillis* par le Centre multiethnique de Québec, arrivés au Canada de janvier à décembre 2006 et qui n'ont pas travaillé durant l'année. Vous devez déposer vos documents au Centre multiethnique, 369 de la Couronne, 3^e étage, de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00 du 2 au 31 mars 2007. Ce service est opéré par des bénévoles du lundi au jeudi du 5 au 31 mars 2007 et ce, gratuitement.

Veillez apporter les relevés suivants pour compléter vos rapports d'impôts:

- Relevé 1- Revenus divers
- Relevé 4- Reçu d'impôt foncier (voir votre propriétaire)
- Relevé 5 - État des prestations (gouvernement du Québec)

Merci à nos généreux donateurs pour leur contribution à l'occasion de la fête de Noël

M. Jean Charest, premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et responsable de la Francophonie, M^{me} Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Claude Bécharde, ministre du développement durable, M^{me} Carole Thériault, ministre de la Famille, M. Henri-François Gauthier, ministre des services gouvernementaux, M. Sylvain Légaré, député de Vanier, M^{me} Agnès Maltais, députée de Taschereau, M^{me} France Hamel, députée de la Peltrie, Syndicat de la Fonction publique du Québec, Ville de Québec, arrondissement Limoilou, Hydro Québec, Caisse populaire Desjardins du Centre-ville de Québec, Caisse populaire St-Rodrigue, Sœurs de la Charité de Québec, Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Sœurs Dominicaines de la Trinité, Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Québec, Congrégation des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours, Les Frères Maristes, Monseigneur Marc Ouellet, Société St-Vincent-de-Paul-Conférence-St-Denys-du-Plateau, Hôtel Best-Western-Centre-ville, Dominique Paquet-meubles, Au coin du meuble usagé, Nadeau & Frères, M^{me} Lucille Delisle, Gestion Supra, Immeubles Sylvia Kastner, Immeubles Rochefort, M. Luc Desmeules, M. Alain Blais, Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, Librairie Pantoute, Le Buffet des Continents, Cinéma le Clap, ExpoCité, Grand Théâtre de Québec, Holiday Inn select, Musée de la Civilisation, Rôtisseries St-Hubert, Salle Albert-Rousseau et IMAX.

FÊTE DE NOËL

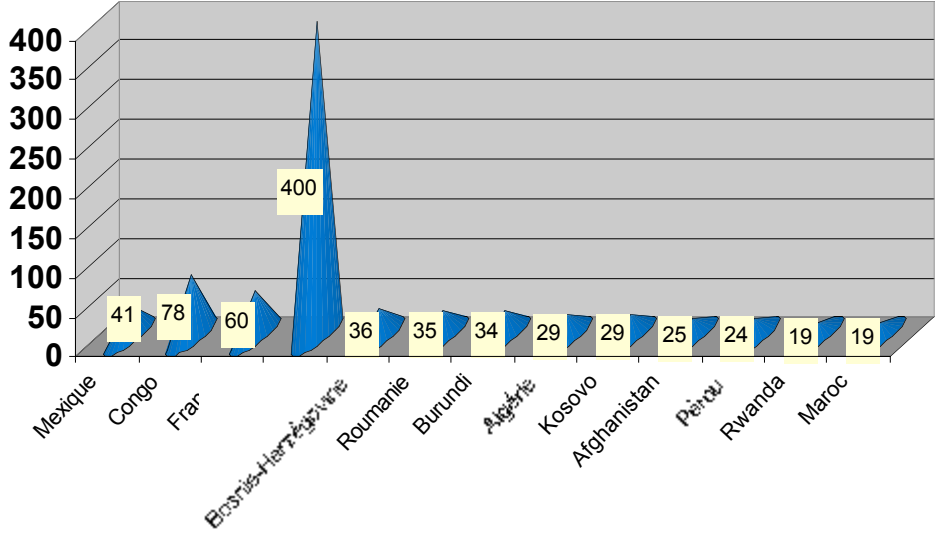
Encore une fois la fête de Noël qui avait lieu le 9 décembre dernier fut une grande réussite. Plus de 500 nouveaux arrivants ont participé à cette activité familiale où le partage et le divertissement furent à l'honneur.



STATISTIQUES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

Fréquentation par pays d'origine



Fréquentation par catégories d'immigration

